REPUBLIQUE FRANÇAISE

CS-2017-

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 5 AVRIL 2017

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 28 mars 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil de la communauté de communes Val de Gray, le 5 avril à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, ALLIOT Michel, BLINETTE Alain, BRETON Marie, CHAPUIS Alain (remplace PAILLARD Claude), FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, NEY Emile, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : PAILLARD Claude (remplacé).

Secrétaire de séance : Michel RENEVIER.

❖❖❖❖❖

CS/05-04-2017/N°3

FINANCES LOCALES
DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, le comité syndical du PETR du Pays Graylois, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2016, est invité à affecter le résultat de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2016, les résultats s'établissent ainsi :

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement de l'exercice 2016	-636,40 €
Résultat d'investissement 2015 reporté au compte 001 sur 2016	-2.700,90 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2016 à reporter sur 2017	-3.337,30 €

FONCTIONNEMENT	
A-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	-87.690,23 €
B-Résultat de fonctionnement 2015 reporté au compte 002 sur 2016	126.319,36 €
C-Résultat à affecter (A+B)	38.629,13 €
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement 2016	-3.337,30 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement 2016	0 €
F-Besoin en financement (D+E)	-3.337,30 €

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation = C (=G+H)	38.629,13 €
G-Affectation en réserve R1068 sur 2017	3.337,30 €
H-Report en fonctionnement R002 sur 2017	35.291,83 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2016 du PETR du Pays Graylois au budget primitif 2017, tel que proposé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Frederick HENNING
Président

PAYS GRAYLOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20170405-CS-05042017-N03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2017
Publication : 13/04/2017